



COMMUNIQUÉ DE PRESSE



COLLECTIF DES PRÉCAIRES DE L'ÉDUCATION NATIONALE 71

« VIS MA VIE D'AESH »

À l'occasion de la journée de lutte pour les droits des femmes et pour l'égalité professionnelle, nous vous proposons de découvrir un métier féminisé et précarisé à l'extrême, sur lequel repose toute la politique de l'école inclusive promue par le ministre de l'Éducation Nationale.

Le sort réservé à ces personnels privé.es d'évolution de carrière est caractéristique de ce que subissent tous les contractuel.les de la fonction publique, mais les temps partiels imposés, la multiplicité des supérieurs hiérarchiques et le manque de considération transforment vite ce métier en véritable cauchemar pour celles qui l'exercent.

90 % des AESH, (accompagnante d'élèves en situation de handicap) sont des femmes. Beaucoup sont seules avec enfants à charge. Depuis la mise en place des PIALS (pôles inclusifs d'accompagnement localisés), l'AESH peut être envoyée sur plusieurs établissements et avoir des changements d'emploi du temps régulièrement. Elle a tellement d'interlocuteurs hiérarchiques différents qu'elle peut se sentir parfois tiraillée et n'obtient jamais de réponses à ses questions car tous se renvoient la balle.

Ce métier n'est plus compatible avec une vie de famille et entraîne des difficultés d'organisation pour toutes ces femmes. Comment inscrire son enfant à la cantine ou le faire garder quand on est prévenue la veille d'une modification d'emploi du temps pour le lendemain.

Le métier d'AESH est mal reconnu et sous-payé (environ 700 euros par mois). Ce salaire ne permet pas de vivre décemment, mais l'AESH, si elle veut cumuler avec un deuxième emploi, doit demander la permission à son employeur. Et même si l'autorisation lui est donnée, elle devra s'adapter aux changements d'emploi du temps récurrents et ne jamais se plaindre, car la mission d'AESH doit rester prioritaire sur l'activité complémentaire.

L'AESH n'a pas reçu de formation réelle et doit apprendre comme elle le peut. On lui demande d'avoir un diplôme d'aide à la personne ou un Bac, mais cela ne lui donne pas les compétences pour accompagner tout type d'élève dans toutes les matières et à tous les niveaux d'études. Elle est parfois en souffrance et n'ose pas demander de l'aide. À qui peut-elle en demander d'ailleurs ?

L'AESH n'est jamais titulaire de son poste, même lorsque, après six ans de CDD, elle obtient un CDI.

Elle est souvent isolée et subit les pressions des chefs d'établissement qui pensent que les AESH sont corvéables à merci. Elle est infantilisée, humiliée. On lui confie des tâches qui ne font pas partie de ses missions et qui sont même interdites par les textes réglementaires.

L'AESH est maintenant "mutualisée" : elle doit accompagner plusieurs enfants dans plusieurs établissements, c'est le travail à la chaîne : pas le temps de connaître l'enfant ni de faire un travail de qualité.

Finalement, l'AESH parle souvent de démissionner, car elle n'en peut plus de ces conditions de travail ubuesques.

*SUD Éducation Bourgogne - 2, rue du parc - 71100 CHALON SUR SAÔNE
sudeducdourgogne@yahoo.fr - <http://sudeducbourgogne.org>*

*CGT Educ'action Saône et Loire - 2, rue du parc - 71100 CHALON SUR SAÔNE
03 85 46 09 07 - 71@cgteduc.fr - <https://www.cgteducdijon.org>*

Dans l'immédiat et pour faire face à l'urgence, les AESH demandent :

- * Le respect de la grille indiciaire en vigueur, avec rétroactivité pour les retards de régularisation,
- * la prise en compte de l'ancienneté y compris celle des contrats CUI ;
- * le rétablissement du versement de l'indemnité compensatrice de la hausse de la CSG avec effet rétroactif;
- * le respect du cadre des missions des AESH et du temps de travail fixé par la loi ;
- * une communication respectueuse et non plus infantilisante ou humiliante envers les AESH,
- * des interlocuteur·trices identifié·es et à l'écoute ;
- * l'arrêt de la gestion purement comptable et déshumanisée par les PIAL ;
- * un recrutement en nombre suffisant à hauteur des besoins réels;
- * des mesures concrètes prises sans délai pour la protection des AESH, oubliés des protocoles sanitaires successifs.

À terme, la CGT Educ'action et Sud Éducation revendiquent pour le métier d'AESH:

- * la revalorisation du salaire et l'arrêt du recours au multi-employeur.
- * la création d'un statut de fonctionnaire de catégorie B, la titularisation sans condition de concours ou de nationalité ;
- * un salaire temps plein équivalent à 1,4 fois le Smic pour 24h d'accompagnement ;
- * l'accès aux primes REP, REP+, EREA.
- * une formation professionnelle initiale qualifiante sous statut de fonctionnaire avant une première prise de poste;
- * l'accès à la formation continue ;
- * la création de brigades de remplacement ;

à Chalon sur Saône, le 08/03/2021

*SUD Éducation Bourgogne - 2, rue du parc - 71100 CHALON SUR SAÔNE
sudeducdourgogne@yahoo.fr - <http://sudeducbourgogne.org>*

*CGT Educ'action Saône et Loire - 2, rue du parc - 71100 CHALON SUR SAÔNE
03 85 46 09 07 - 71@cgteduc.fr - <https://www.cgteducdijon.org>*